

Montréal, le 29 octobre 2010

**Par courriel**

M<sup>e</sup> Nadir André  
BCF, s.e.n.c.r.l.  
2936, rue de la Faune, bureau 204  
Wendake (Québec) G0A 4V0

**Objet : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2011-2012  
Demande de délai du Conseil de la Nation Innu Matimekush-Lac John  
Dossier de la Régie : R-3740-2010**

---

Cher confrère,

La formation chargée de l'examen dans le dossier mentionné en rubrique m'a chargée de vous faire part de ses instructions concernant la demande du 28 octobre 2010 du Conseil de la Nation Innu Matimekush-Lac John (CNIMLJ) requérant un délai jusqu'au mardi 2 novembre 2010 pour produire sa preuve pour les motifs suivants :

- 1) Le cabinet de son procureur se retrouve dans une situation potentielle de conflit d'intérêts entre le CNIMLJ et Hydro-Québec;
- 2) Il a trouvé un procureur qui accepterait de reprendre le dossier à la condition de bénéficier de suffisamment de temps pour en prendre connaissance et se préparer adéquatement;
- 3) La preuve à être déposée consisterait essentiellement en un mémoire qui ne devrait pas dépasser cinq pages.

En raison des circonstances exceptionnelles mentionnées par l'intervenante, la Régie accepte le dépôt hors délai de la preuve du CNIMLJ.

En conséquence, la Régie fixe au **2 novembre 2010, à midi**, l'échéance pour le dépôt de la preuve du CNIMLJ. Les demandes de renseignements sur cette preuve devront être déposées au plus tard le **9 novembre 2010, à midi** et les réponses devront être déposées au plus tard le **15 novembre 2010, à midi**.

Veillez agréer, cher confère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
VD/as

c.c. Tous les participants